



# SAINT CLAIR du Rhône ET VOUS...

FEVRIER 2021  
N° 3

## L'édito

Site internet : [www.st-clair-du-rhone.fr](http://www.st-clair-du-rhone.fr)

Chères Saint-Clairoises, Chers Saint-Clairois,  
Voici quelques informations diverses d'actualité :  
De nouveaux variants du virus de la Covid sont arrivés en France. Ils imposent un peu plus de rigueur sur la performance des masques en tissu. Seuls les masques de catégorie 1 sont désormais efficaces. Si vous êtes en difficulté, précarité financière, vous pouvez venir en retirer (4 par foyer) à l'accueil de la mairie. D'autre part, un nouveau centre de vaccinations Covid a ouvert ses portes à Roussillon le 1<sup>er</sup> février (coordonnées dans cette lettre).

En ce qui concerne l'actualité communale, le voyage organisé par le CCAS n'aura pas lieu cette année, et le repas des aînés habituellement organisé en mars est reporté en juin, au vu des conditions sanitaires. Espérons qu'à cette période il pourra avoir lieu.

Depuis le 1<sup>er</sup> février, un agent de mairie vous accompagne pour effectuer vos formalités administratives. Retrouvez, ci-après, les modalités pour prendre rendez-vous.

En mars, la lettre « St Clair et vous » sera remplacée par le bulletin annuel, dans lequel vous trouverez quelques changements...

A très bientôt, prenez soin de vous.

Le Maire, Olivier MERLIN.

M. Bernard a réouvert les portes de sa boucherie  
« SAVEUR VIANDE » depuis le 2 février !  
Nous lui souhaitons un bon retour parmi nos  
commerçants !

## Santé - Social



La dernière collecte de sang a eu lieu le vendredi 31 décembre 2020. 79 personnes se sont présentées pour donner leur sang. Un grand merci aux généreux donateurs.

### RESIDENCE AUTONOMIE :

3 logements sont actuellement vacants à la résidence Clariana (620 euros de loyer).  
Si intéressé merci de joindre le CCAS au 06.21.34.02.07.

## INFO COVID 19 – CENTRES DE VACCINATION :



- **Clinique des côtes du Rhône**, 38150 Roussillon,  
Prise de rendez-vous sur la plateforme : **Keldoc** ou **04 76 00 31 34**,
- **Centre Gratuit d'Information**, de Dépistage et de Diagnostic,  
10 Rue Albert Thomas, 38200 Vienne - **04 76 00 31 34**
- **Centre Hospitalier de Givors**  
9 avenue Professeur Flemming, 69700 Givors - **04 78 07 30 30**
- **CH Ardèche Nord**  
1 rue du Bon Pasteur, 07100 Annonay - **04 75 67 39 27**
- **CENTRE DE SANTE DES CEVENNES**  
122 Avenue Ferdinand Janvier, 07100 Annonay - **07 88 58 21 86**

## Le CCAS déménage....

Depuis le 7 janvier 2021, Mme DE BORAS vous accueille au 5 rue de la Mairie, à côté de l'entrée de la résidence Clariana selon les horaires suivants :

Tous les matins de 8h30 à 11h30 et les après-midi sur rendez-vous au 04.74.56.43.15 (4) ou par mail : [ccas@mairie-stclairdurhone.com](mailto:ccas@mairie-stclairdurhone.com).



Vous avez besoin d'effectuer des **démarches administratives** (demande de dossiers : logement, APA, MDPH, etc..., changement d'adresse), vous avez besoin d'être guidé pour vos démarches **en ligne** (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire, etc...), Madame Elisabeth EPARVIER, vous accueille en mairie, à partir du 1er février sur rendez-vous le mercredi matin de 9h00 à 12h00, le jeudi matin de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Vous pouvez la contacter au 06.19.43.60.56.

## L'actu en bref...



La commune a déposé, pour les années 2019 et 2020, une demande de **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**, pour le phénomène **sécheresse/réhydratation des sols**.

Vous pouvez vous faire connaître en mairie, afin d'être prévenu rapidement dès la sortie au Journal Officiel, de l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Dans une démarche écologique, nous vous proposons de recevoir un exemplaire de notre publication mensuelle : « **SAINT CLAIR du Rhône ET VOUS...** » chaque mois par mail plutôt que dans votre boîte aux lettres. Si vous êtes intéressés, merci de nous transmettre vos coordonnées complètes sur [contact@mairie-stclairdurhone.com](mailto:contact@mairie-stclairdurhone.com)



## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ÉLECTION SYNDICALE  
DES ENTREPRISES  
DE MOINS DE 11 SALARIÉS

**VOTEZ**

Du 22 mars  
au 4 avril 2021  
[election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)

La trésorerie de Roussillon ne gère plus l'impôt depuis le 1er janvier 2021, ils n'ont plus accès à la situation personnelle des contribuables, et n'encaissent plus les règlements.

Pour toute information concernant l'impôt, vous pouvez prendre rendez-vous directement avec le **Service d'impôts des particuliers de Vienne**, depuis votre espace personnel sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (espace particulier ou rubrique contact) ou appeler le **0809 401 401** (appel gratuit) pour tout renseignement d'ordre général.

### Le dossier

Élection syndicale TPE : Lancement du site d'information et de vote : « [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr) »

Du 22 mars au 4 avril 2021, près de 5 millions de salarié(e)s des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et employé(e)s à domicile seront appelé(e)s à voter pour le syndicat qui les représentera durant les quatre prochaines années.

Le site internet dédié, [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr), permet aux électeurs et aux électrices de mieux comprendre les enjeux de l'élection et de trouver facilement des réponses aux questions qu'ils ou elles se posent. Il leur permet également de consulter les programmes des syndicats candidats, de vérifier leur inscription sur la liste électorale et de voter en ligne.

À partir du 22 mars, un vote en ligne ou par courrier. Un service d'assistance pour répondre aux questions des électeurs et des électrices : La rubrique « Aide » du site répond à de nombreuses questions concernant le scrutin ou téléphone au 09 69 37 01 37 du lundi au vendredi de 9h à 18h.

## Et si je m'impliquais dans mon quartier ?

La place de vos référents de quartiers évolue, leur rôle et leurs missions sont élargis. Ils seront notamment vos interlocuteurs privilégiés lors de la mise en œuvre du budget participatif. Ce nouveau dispositif nous a amenés à redéfinir la notion de quartier en créant 5 zones distinctes, équivalentes et ayant leur propre identité :

- Zone 1 : Les Rembourdes/Pré Margot,
- Zone 2 : Les Grouillères/Route de Condrieu,
- Zone 3 : Le Centre
- Zone 4 : Prailles
- Zone 5 : Varambon/Glay



Un certain nombre de référents désignés sur le précédent mandat sont d'ores et déjà intéressés pour continuer. Toutefois certaines zones ont besoin d'être renforcées, tout particulièrement **les Zones 2 et 3**.

L'accompagnement des référents par les élus (un élu par zone) sera complété par des outils et des formations.

L'aventure vous tente ? Retrouvez plus d'informations et le plan des quartiers sur : [www.st-clair-du-rhone.fr](http://www.st-clair-du-rhone.fr)

Vous souhaitez nous rejoindre ? montez dans le train ! envoyez un email à [vielocale@mairie-stclairdurhone.com](mailto:vielocale@mairie-stclairdurhone.com)

### Libre expression

Par la liste « Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône » M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme MEHIDI Kadja et M. BELANTIN Julien.



Retrouvez-nous sur  
facebook

Vivre en Harmonie  
à Saint Clair du Rhône



[vivreenharmonie2020@gmail.com](mailto:vivreenharmonie2020@gmail.com)

